

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 369

11 février 2015

SOMMAIRE

Advanzia Bank S.A.	17676	Lextray S.à r.l.	17671
Alize Luxco 1 S.à r.l.	17666	LFC Invest S.à r.l.	17712
ArchiGest S.A.	17676	L.H. Europe	17673
AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction	17675	L'immobilière Baldauff S.A.	17673
Ateliers VVYNGLA S.A.	17712	LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l.	17670
Attractions Foraines A.& P .Reb S.à r.l. ..	17711	Lunova S.A.	17670
Barclays Portfolios SICAV	17675	Lux-Connex S.A.	17672
Belval Plaza I S.à r.l.	17694	Luxembourg Investment Company 7 S.à r.l.	17669
Bufab S.à r.l.	17666	Luxglobal Trust Services S.A.	17672
copybarabooks	17666	Lux Pix S.A.	17668
Cars & Trucks S.A.	17674	LuxTech Capital S.A.	17672
CETP Participations S.à r.l. SICAR	17676	MainTower SICAV	17671
Decalux S.A.	17694	Malaga S.à r.l.	17667
Duessa S.à r.l.	17689	Materis Parent S.à r.l.	17667
ETV Capital S.A.	17679	Microsoft Luxembourg International Mobi- le Sàrl	17666
Glanbia Luxembourg S.A.	17666	Nakré S.A.	17689
iP2 Partnerships Holding S.à r.l.	17694	Stalybridge Investments S.A.	17710
Kelsey Finances Europe S.A	17669	Stone Capital S.C.A.	17668
KKR Future Investments S.à r.l.	17669	Stratton Street Ucits	17668
KSIN Luxembourg I, S.à r.l.	17670	Superga Lux S.A.	17667
KTM S.A.	17673	Thymes S.à r.l.	17668
KVSM Luxembourg S. à r.l.	17670	Tokheim Belgium	17667
Leiton Holding S.A.	17672	T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A.	17667
Léon WEIERS	17673		
Les Ecuries Melinoises S.A.	17671		

Glanbia Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 60.733.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015004517/10.

(150004629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2015.

capbarabooks, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 11, rue J.-P. Sauvage.
R.C.S. Luxembourg B 176.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

capbarabooks S.à r.l.

Référence de publication: 2015005002/10.

(150005473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Bufab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 27, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 112.721.

Les statuts coordonnés au 9 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015005118/11.

(150005866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Microsoft Luxembourg International Mobile Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 180.461.

Les statuts coordonnés au 10 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015005572/11.

(150006232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Alize Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.378.

Les statuts coordonnés au 1^{er} décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015005027/12.

(150005266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Malaga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.527.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005563/10.

(150006014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.644.925,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 115.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015005566/10.

(150005489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Tokheim Belgium, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8279 Holzem, 28, rue Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 107.567.

Les comptes annuels, le rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels et le rapport de gestion du conseil d'Administration sur les comptes consolidés au 30/04/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005858/11.

(150004440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

T.P.I. Toutes Promotions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.311.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 09 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005849/11.

(150005362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Superga Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.322.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPERGA LUX S.A.

B. PRUDHOMME / A. BREAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015005847/12.

(150005224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Stone Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 189.071.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005840/10.

(150005882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Thymes S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 130.158.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005870/10.

(150005167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Stratton Street Ucits, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 178.921.

—
Monsieur Matthew J LONERGAN a démissionné de son poste d'administrateur de la société avec effet au 17 octobre 2014.

Avec effet au 22 septembre 2014, il est remplacé en tant qu'administrateur par Monsieur Andrew Charles MAIN, né le 28 septembre 1951 à Trowbridge au Royaume-Uni, actuellement résident à 200 Aldersgate Street, London EC1A 4HD Royaume-Uni.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015005841/14.

(150005859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Lux Pix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.473.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

—
Par jugement rendu en date du 18 décembre 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

LUX PIX SA, dont le siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, a été dénoncé en date du 25 février 2011.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 9 janvier 2015 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2015006513/20.

(150006614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Kelsey Finances Europe S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 116.956.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015006450/14.

(150006722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KKR Future Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 70.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 147.082.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 13 janvier 2015 a décidé de clôturer la liquidation volontaire.
Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2015006458/16.

(150007026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Luxembourg Investment Company 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 191.965.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 05 janvier 2015:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
Elliott International, L.P., inscrite au registre de commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le n° CR-10177, avec siège social à 309 Ugland House, Grand Cayman, KY1 - 1104, Iles Caïmanes	8.125
Elliott Associates, L.P, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le n°2099701 avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique	4.375
Total	12.500

Luxembourg, le 13.01.15.

Pour avis sincère et conforme

Pour Luxembourg Investment Company 7 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015006486/24.

(150006717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KVSM Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 113.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006466/10.

(150007397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KSIN Luxembourg I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 102.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006462/10.

(150007396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Lunova S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76-78, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 155.556.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 29 décembre 2014

Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg au 76-78 Grand Rue, L-1160 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006478/12.

(150006543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

LSF6 Lux Investments VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 149.548.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2014, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte des résolutions de l'associé de la Société en date du 29 décembre 2014 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015006507/22.

(150007230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Les Ecuries Melinoises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 125.128.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la société du 8 novembre 2013

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide de renouveler les mandats d'administrateurs suivants:

- Madame Valérie EMOND, ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg;
 - Monsieur Geoffrey HENRY, ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire à L-1528 Luxembourg,
- Pour une durée de cinq ans jusqu'à la date du 14/12/2018.

Cinquième résolution

L'Actionnaire unique décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société ODD Financial Services S.A., RCS Luxembourg B41014, ayant son siège social, 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Référence de publication: 2015006493/17.

(150007123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

MainTower SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.473.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration a pris la décision, par le biais d'une résolution circulaire datée du 28 novembre 2014, de transférer le siège social du fonds à l'adresse suivante:

106, route d'Arlon

L-8210 Mamer

Grand Duché de Luxembourg

Ce transfert prend effet au 1^{er} janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 13 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015006524/18.

(150006570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Lextray S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 161.492.

—
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de tous qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de l'extrait déposé le 9 janvier 2015 au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° L150004593, et qu'il fallait ainsi lire:

"Il résulte de la convention de cession de parts sociales conclue en date du 2 janvier 2015 que:

La société FINSTAR HOLDING SRL, enregistrée au Registre de Commerce de Rome sous le numéro RM-1137020, a transféré la totalité de ses parts sociales, soit 95 (quatre-vingt quinze) parts sociales, à Monsieur Bruno CAPONE, né à Rome (ITALIE) le 14 novembre 1969, et domicilié professionnellement au 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Monsieur Bruno CAPONE détient désormais 95 parts sociales de la société LEXTRAY S.à.r.l."

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006494/19.

(150006813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Leiton Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006492/9.

(150007094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Lux-Connex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1141 Luxembourg, 101, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 52.766.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015006514/10.

(150006545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

LuxTech Capital S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.788.

AUSZUG

Anlässlich der Verwaltungsratssitzung vom 06.01.2015 wurde beschlossen, Herrn Jacques Becker, beruflich wohnhaft in L-2222 Luxemburg, 296, rue de Neudorf, in den Verwaltungsrat der Gesellschaft zu kooptieren. Er ersetzt Frau Nicole Reinert, die von ihrem Mandat zurück getreten ist. Das Mandat von Herrn Jacques Becker endet mit der Jahreshauptversammlung des Jahres 2018.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 06.01.2015.

Für gleichlautenden Auszug

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015006488/16.

(150007193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

Résolution du conseil d'administration du 7 janvier 2015

Le Conseil d'Administration prend la décision suivante par résolution circulaire:

Nomination du réviseur d'entreprises agréé externe:

Selon l'article 10 des statuts de LuxGlobal Trust Services S.A. "la surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs "réviseurs d'entreprise" indépendants qui seront élus par le conseil d'administration pour un terme à fixer par lui".

Le Conseil d'Administration désigne pour la période du 01/01/2015 au 31/12/2015

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l.

RCSL: B65.477

2, rue Gerhard Mercator

L-2182 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015006516/19.

(150006663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Léon WEIWERS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6837 Brouche, 28, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 113.585.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015006472/10.

(150006566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

L.H. Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-7411 Ansembourg, 10, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.006.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse du siège social de la société est le 10, rue de la Vallée à L-7411 Ansembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006471/11.

(150006605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KTM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.818.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2014, que G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015006465/16.

(150006586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

L'immobilière Baldauff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.695.

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 29 décembre 2014.

L'Assemblée Générale décide de procéder à la révocation immédiate du Commissaire aux comptes HRT Révision S.A.

L'Assemblée Générale décide de nommer la société PricewaterhouseCoopers, domiciliée au 2, rue Gerhard Mercator L - 2182 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B65 477, en tant que commissaire aux comptes.

Son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015006473/17.

(150006966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Cars & Trucks S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8707 Useldange, 20, rue de Boevange.
R.C.S. Luxembourg B 140.532.

L'an deux mille quatorze, le douze décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «CARS & TRUCKS S.A.», avec siège social à L-9355 Bettendorf, 59A, Rue de Diekirch-Echternach,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.532,

constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, alors notaire à Diekirch, en date du 21 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 2020 du 20 août 2008. Les statuts de la société ont été modifiés suivant un acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 6 février 2012, publié au Mémorial C, numéro 897 du 5 avril 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude METZ, administrateur, demeurant à L-7465 NOMMERN, 11, rue Neuve

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

Le capital souscrit de la société est fixé à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) représenté par six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

1) transfert du siège social de la société de son siège actuel à 20, rue de Boevange L-8707 Useldange, et adaptation afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;

2) Changement de l'article 4 des statuts

3) Démission et nomination de commissaire aux comptes

4) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers 20, rue de Boevange à L-8707 Useldange et de modifier en conséquence l'alinéa 1 de l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune d'Useldange.

.....»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'élargir l'objet social et par conséquent d'adapter l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet:

- l'achat et la vente de camions, de remorques et de machines du génie civil,
- l'achat et la vente de pièces de rechange,
- la location de voitures et de camions,

l'achat et la vente de voitures, l'exploitation d'un atelier de réparation de véhicules à moteur et de carrosseries, le service de dépannage, la distribution de pièces détachées et accessoires de véhicules à moteur, de tous produits de l'industrie mécanique utiles à l'usage de véhicules, ainsi que toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou ayant des objectifs similaires.»

Troisième résolution

Les associés décident à l'unanimité d'accepter la démission du commissaire aux comptes avec décharge pour l'exercice de ses fonctions et de nommer en son remplacement comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 années, BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, en abrégé BKM SARL, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33849, ayant son siège social à L-1140 LUXEMBOURG, 47, route d'Arlon pour une durée de six ans.

Déclaration des comparants

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 10.00 heures.

Frais

Les frais des présentes évalués à 850.-€ sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Claude METZ, Paulo Jorge JULIO VIGARIO, Guido Michael RODRIGUES SOARES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 décembre 2014. Relation: DIE/2014/16295. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005190/79.

(150005969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 16, Buchholzerweg.

R.C.S. Luxembourg B 57.251.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006039/10.

(150007132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Barclays Portfolios SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.390.

Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 18 Décembre 2014

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 18 Décembre 2014 que Messieurs Philippe Hoss, Patrick Zurstrassen, William Mussat et Adrian Keith Wood ont été réélus en leur qualité d'administrateur de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015 et que PricewaterhouseCoopers S.à.r.l a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Janvier 2015.

Pour BARCLAYS PORTFOLIOS SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015006078/17.

(150006308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Avanzia Bank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 109.476.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 janvier 2015.
Référence de publication: 2015005018/10.
(150005648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

ArchiGest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 86, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.937.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/01/2015.
Référence de publication: 2015005038/10.
(150005294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

CETP Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 44.987.450,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.010.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third day of December.
Before Us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. CETP Co-Investment, L.P, a limited partnership, having its registered office at 87, Mary Street, KY- KY1-9001 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Cayman Islands under number WK 16425;

2. Carlyle Europe Technology Partners, L.P., a limited partnership, having its registered office at 1001, Pennsylvania Avenue N.W, 20004-2505 Washington DC, United States of America registered with the Register of Companies for England and Wales under number LP 10464;

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal in December 19, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name CETP Participations S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111010, established pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated September 12, 2005, published in the Memorial C, recueil des Sociétés et Associations under number 199 dated January 27, 2006 and which articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated March 15, 2014, under number 685.

III. The Company's share capital is set at forty-four million nine hundred eighty-seven thousand four hundred fifty Euro (EUR 44,987,450.-) represented by one million seven hundred ninety-nine thousand four hundred ninety-eight (1,799,498) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company and decision to voluntarily put it into liquidation;

2. Appointment of CETP Advisor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171359 as liquidator of the Company and fixation of the powers and responsibilities of the liquidator as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law;

3. Granting discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate;

4. Appointment of The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 76600, as liquidation auditor (the Liquidation Auditor);

5. Acknowledgment of the liquidation requirements of the Liquidation Auditor.

V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint CETP Advisor S.à r.l., prenamed, as liquidator of the Company.

The liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization, unless if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operation being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present resolutions, unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

Fourth resolution

The shareholders resolve to appoint The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, as liquidation auditor (the Liquidation Auditor).

Fifth resolution

The shareholders resolve to acknowledge the liquidation requirements of the Liquidation Auditor, in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and with article 35 of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register, bookkeeping and the annual accounts of companies, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. CETP Co-Investment, L.P, un limited partnership, ayant son siège social au 87, Mary Street, KY- KY1-9001 George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, immatriculé auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro WK 16425;

2. Carlyle Europe Technology Partners, L.P., un limited partnership, ayant son siège social au 1001, Pennsylvania Avenue N.W, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique, immatriculé au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro LP 10464;

ici représentées par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 19 décembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination CETP Participations S.à r.l. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111010, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 199 en date du 27 janvier 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 685 du 15 mars 2014.

III. Le capital social de la Société est fixé à quarante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante Euros (EUR 44.987.450,-) représenté par un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (1.799.498) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire;

2. Nomination de CETP Advisor S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171359, en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs et les responsabilités du liquidateur prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;

3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat;

4. Nomination de The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et immatriculée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76600, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire à la Liquidation).

5. Reconnaissance des exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer CETP Advisor S.à r.l., prénommée, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale, sauf dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hy-

pothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

Les associés décident de donner pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes résolutions, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer The Carlyle Group (Luxembourg) S.à r.l., prénommée, en tant que commissaire à la liquidation (le Commissaire à la Liquidation).

Cinquième résolution

Les associés décident de reconnaître les exigences requises pour le Commissaire à la Liquidation, conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, la comptabilité et les comptes annuels des sociétés, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. À la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63636. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005206/179.

(150005436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

ETV Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.982.

In the year two thousand fourteen, on the twenty third day of December,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ETV Capital S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on 6 November 2003 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1354 dated 19 December 2003. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 6 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1020 dated 24 May 2006.

The Meeting was opened by Sara Lecomte, residing in Luxembourg in the Chair,

The Chairperson appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Flora Gibert residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I.- The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties, the officers of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

1) Transformation of the Company from a public limited liability company qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004) into an ordinary public limited liability company; and

2) subsequent restatement of the articles of association of the Company in their entirety.

IV.- The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to transform (with full continuity of life) the Company from a public limited liability company qualifying as a securitisation company (*société de titrisation*) within the meaning of the Luxembourg Securitisation Act 2004 into an ordinary public limited liability company.

Second resolution

As a consequence of the second resolution, the Meeting resolves to restate the articles of association of the Company in their entirety, which will read henceforth, in their English version, as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name ETV Capital S.A. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law) as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors (the Board of Directors) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the General Meeting) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors. Where the Board of Directors determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is (i) the acquisition, by purchase, subscription, exchange or in any other manner, the holding as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner, directly or indirectly of any stock, shares and other securities, bonds, note, debentures, rights, interest, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any Luxembourg or foreign, public or private entity whatsoever, including partnerships and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio of securities and financial instruments.

3.2 The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or person, within the limits of the law.

3.3 It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The duration of the Company is unlimited.
- 4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

- 5.1. The issued capital of the Company is set at ninety thousand euro (EUR 90,000) represented by ninety (90) shares with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives)
- 6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfers of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.
- 6.3. Each shareholder will notify to the Company by registered letter his address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.
- 6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.
- 6.5. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

III. General Meetings of the shareholders of the company**Art. 7. Meetings.**

- 7.1. Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.
- 7.2. The annual General Meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of June at 1.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.
- 7.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 8. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

- 8.1. Written notice of any General Meeting shall be given by the Board of Directors to all shareholders at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date and time set for such meeting. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto. It will further contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting.
- 8.2. To the extent required by law or as may be determined by the Board of Directors, the notice of General Meeting shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.
- 8.3. If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.
- 8.4. A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail addressed to the Company or any such address indicated on the convening notice.
- 8.5. Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.
- 8.6. The quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.
- 8.7. One share shall entitle its holder to one vote, provided that the right to vote shall only belong to the holder of a share.

8.8. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened will be only validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

8.9. An extraordinary General Meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

8.10. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

8.11. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and certain creditors of the Company in accordance with, and subject to the law.

IV. Management - Representation

Art. 9. Management.

9.1. The Company shall be managed by the Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

9.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

9.3. In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 10. Meetings of the board of directors of the company.

10.1. The Board of Directors may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and the minutes of the General Meetings.

10.2. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors.

10.4. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

10.5. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex, or e-mail, another director as his or her proxy.

10.6. Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.7. The Board of Directors can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the numbers of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

10.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this Article 10. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of directors of the company.

11.1. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman of the Board of Directors who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

11.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 12. Powers of the board of directors of the company.

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to administer and manage the Company in accordance with these Articles and Luxembourg law and in the exclusive interest of the Company. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Securitisation Law.

12.2 The assets of the Company may only be disposed of in accordance with the terms and conditions that the Board of Directors shall determine, subject to any agreements entered into by the Company from time to time.

Art. 13. Delegation of powers.

13.1 The Board of Directors is authorised to delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors (the Managing Director(s)).

13.2 The Board of Directors is also authorised to appoint any person or entity, either director or not, without the prior authorisation of the General Meeting, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The Board of Directors may in particular delegate certain investment management and investment advisory functions to outside investment managers and advisors.

Art. 14. Binding signatures. The Company shall be bound in all matters by the joint signatures of any two directors of the Company. The Company shall also be bound towards third parties by the sole signature of the Managing Director insofar as daily management is concerned or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests.

15.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board of Directors such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting which shall ratify such transaction.

Art. 16. Liability of the directors of the Company. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Company Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits**Art. 17. Accounting year - Statutory auditor.**

17.1. The fiscal year of the Company shall commence on January 1 and end on December 31 of each year.

17.2 The accounts of the Company are audited by one or more statutory auditor appointed by the General Meeting.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5.

18.2. The General Meeting shall determine, upon proposal of the Board of Directors, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3. The dividends on shares may be paid in Euro or any other currency selected by the Board of Directors and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may decide to pay interim dividends on shares under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 19. Dissolution - Liquidation.**

19.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the General Meeting. Unless otherwise provided in the resolution of the General Meeting or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

19.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

VII. General provision

Art. 20. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the applicable Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ETV Capital S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 6 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1354 du 19 décembre 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 6 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations No. 1020 du 24 mai 2006. La Société est enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.982.

La séance est présidée par Sara Lecomte, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme et l'Assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les associés représentés à l'Assemblée et le nombre d'parts sociales qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par les mandataires des associés et les membres du Bureau. Les procurations émises par les associés représentés à la présente Assemblée resteront également annexées aux présentes minutes signées par toutes les parties.

II. Il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Transformation de la Société, actuellement sous la forme d'une société anonyme ayant la qualité d'une société de titrisation au sens de la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004), en une société anonyme ordinaire; et

2) Subséquente refonte intégrale des statuts de la Société;

IV. L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée a décidé de transformer la Société, actuellement sous la forme d'une société anonyme ayant la qualité d'une société de titrisation au sens de la Loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (la Loi sur la Titrisation de 2004), en une société anonyme ordinaire.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée a décidé de procéder à la refonte des Statuts de la Société dans leur intégralité, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social- Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ETV Capital S.A. (ci-après la Société), régie par les lois luxembourgeoises et notamment la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la Loi sur les sociétés) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration (ci-après le Conseil d'administration) de la Société. Le siège social pourra en outre être transféré dans tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après l'Assemblée générale) prise suivant les modalités requises pour les modifications des présents Statuts.

2.2. La Société pourra établir des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'administration. Lorsque le Conseil d'administration constate que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet (i) l'acquisition par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière, la détention ainsi que le transfert que ce soit par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, directement ou indirectement, de tous titres, actions et autres valeurs mobilières, de prêts, d'obligation avec ou sans garantie, d'effets, de droits, d'intérêt, de certificats de dépôt et d'autres instruments de dettes, et en général de toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée de quelque nature qu'elle soit, luxembourgeoise ou étrangère, y compris des sociétés de personnes, et (ii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers.

3.2. La Société peut emprunter sous toute forme. Elle peut émettre des créances, obligations et toutes sortes de dettes et/ou instruments. La Société peut prêter des fonds, en ce compris des fonds empruntés ou résultant de tous instruments financiers, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société ou personne dans les limites prévues par la loi. Elle peut également fournir des garanties et accorder des nantissements, hypothèques ou toutes autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs dans les limites prévues par la loi.

3.3. Elle peut également garantir et nantir, transférer, grever ou encore créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et entreprises et/ou obligations et entreprises de toute société ou personne et, généralement, à son propre profit et/ ou au profit de toute autre société ou personne.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, recourir à tous instruments et techniques en rapport avec ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations des taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut, au sens le plus large, effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes transactions liées à la propriété immobilière ou mobilière qui, directement ou indirectement, favoriseront son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital émis de la Société est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (90.000,- EUR) représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de mille euros (1000,- EUR) chacune.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Assemblée générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription audit registre.

6.3. Chaque actionnaire communiquera à la Société son adresse et tout changement d'adresse par lettre recommandée. La Société sera autorisée à considérer comme exacte la dernière adresse qui lui a été ainsi communiquée.

6.4. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

6.5. Le transfert d'actions se fera par une déclaration écrite de transfert, inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres actes de transfert jugés suffisants par la Société.

III. Assemblées générales des actionnaires de la société

Art. 7. Assemblées.

7.1. Toute Assemblée générale régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, accomplir ou ratifier des actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

7.2 L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société, ou en tout autre endroit de la commune du siège social éventuellement indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin à 13.00 heures de l'après-midi. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.3 Les autres Assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu, date et heure précisés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 8. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1. Pour toute Assemblée générale, le Conseil d'administration adressera à tous les actionnaires un avis de convocation écrit au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date et l'heure fixées pour l'assemblée en question. Cet avis de convocation précisera le lieu, la date et l'heure de l'assemblée ainsi que les conditions d'admission applicables. Il contiendra en outre l'ordre du jour et renverra aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise pour une telle assemblée.

8.2. Dans la mesure où la loi l'exige ou suivant les décisions du Conseil d'administration, l'avis de convocation à l'Assemblée générale sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans d'autres journaux, conformément aux décisions du Conseil d'Administration.

8.3. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée générale pourra se tenir sans convocation préalable.

8.4. Un actionnaire peut prendre part à n'importe quelle Assemblée générale en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail adressés à la Société ou toute autre adresse indiquée dans l'avis de convocation.

8.5. Tout actionnaire peut participer à une Assemblée générale par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre, de se parler et de délibérer de manière appropriée. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

8.6. Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts, le quorum requis par la loi est applicable tant aux avis de convocation qu'à la tenue des Assemblées générales.

8.7. Chaque action donnera à son détenteur droit à une voix, étant entendu que seul le détenteur d'une action aura le droit de vote.

8.8. Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, les résolutions des Assemblées générales régulièrement convoquées ne seront prises valablement qu'à condition qu'elles soient adoptées par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital social.

8.9. Une Assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification de quelques dispositions statutaires que ce soient, ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que les modifications statutaires envisagées figurent à l'ordre du jour.

8.10. Si la première de ces conditions n'a pas été respectée, il est possible de convoquer une deuxième assemblée selon les modalités prévues par les Statuts, au moyen d'avis publiés deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée, au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial) et dans deux journaux luxembourgeois. Cet avis de convocation devra contenir l'ordre du jour ainsi que la date et les résultats de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée pourra valablement délibérer indépendamment du pourcentage de capital représenté. Lors des deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

8.11. Toutefois, un changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et de certains créanciers de la Société conformément aux et sous réserve des dispositions légales.

IV. Administration - Représentation

Art. 9. Administration.

9.1. La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non de la Société, élus pour un terme qui ne peut excéder six ans et rééligibles.

9.2. Les administrateurs sont élus par les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par l'Assemblée générale.

9.3. En cas de vacance au sein du Conseil d'administration pour cause de décès ou de démission ou pour toute autre raison, les administrateurs restants pourront élire à la majorité un administrateur afin de pourvoir à la vacance jusqu'à la prochaine Assemblée générale.

Art. 10. Réunions du Conseil d'administration de la Société.

10.1. Le Conseil d'administration peut nommer en son sein un président et désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et des Assemblées générales.

10.2. Le Conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe à Luxembourg.

10.3. Avis écrit de toute réunion du Conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera exposée brièvement dans l'avis de convocation à la réunion du Conseil d'administration.

10.4. Un tel avis écrit n'est pas nécessaire lorsque tous les administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et lorsqu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut être renoncé à l'avis écrit moyennant l'accord écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail de chaque administrateur. Des avis écrits séparés ne sont pas nécessaires pour les réunions qui se tiennent aux lieux, dates et heures prévus dans un plan préalablement adopté moyennant une résolution du Conseil d'administration.

10.5. Tout administrateur pourra prendre part aux réunions du Conseil d'administration en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

10.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre, de se parler et de délibérer de manière appropriée. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé personnellement à la réunion.

10.7. Le Conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité des voix, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

10.8. Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'administration peut également être prise par écrit pourvu qu'elle soit précédée d'une délibération entre les administrateurs organisée à l'aide des moyens tels que prévus par exemple au paragraphe 6 du présent article 10. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les décisions et signés par chaque administrateur (résolution circulaire). La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration de la Société.

11.1. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration seront signés par le président du Conseil d'administration qui aura assumé la présidence de la réunion en question ou par deux administrateurs de la Société.

11.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société.

12.1 Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour administrer et gérer la Société conformément aux présents Statuts et à la loi luxembourgeoise et dans l'intérêt exclusif de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les sociétés ou par les présents Statuts à l'Assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'administration, qui a tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir et approuver tous actes et opérations compatibles avec l'objet social et conformes aux dispositions de la Loi sur la titrisation.

12.2 Il ne peut être disposé des actifs de la Société que conformément aux conditions fixées par le Conseil d'administration, sous réserve de tous contrats que la Société aura passés.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs (les Administrateurs Délégués).

13.2 Le Conseil d'administration est également autorisé à nommer sans autorisation préalable de l'Assemblée générale toute personne ou entité, administrateur ou non, à des fonctions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le Conseil d'administration peut notamment déléguer certaines fonctions de gestion de portefeuilles et de conseil en placement à des gestionnaires de portefeuilles et conseillers en placement extérieurs.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société. La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'Administrateur délégué, pour les affaires de gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui le Conseil d'administration a valablement conféré un pouvoir de signature, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflits d'intérêts

15.1. Aucun contrat ni aucune autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entreprise ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de la Société aurai(en)t un intérêt dans, ou serai(en)t administrateur(s), associé(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une telle société ou entreprise.

15.2. Aucun administrateur ou dirigeant de la Société, qui exerce les fonctions d'administrateur, de dirigeant ou d'employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement dans des relations d'affaires, ne pourra, du seul fait de sa position dans cette autre société ou entreprise, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir en rapport avec un tel contrat ou d'autres questions.

15.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une transaction quelconque de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'administration de cet intérêt personnel et contraire et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée générale, qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 16. Responsabilité des administrateurs de la Société. Les administrateurs n'assument, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle liée à n'importe quel engagement valablement contracté par eux au nom de la Société, pourvu que cet engagement soit conforme aux présents Statuts et aux dispositions applicables de la Loi sur les sociétés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 17. Exercice comptable - Commissaires aux comptes.

17.1 L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

17.2 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale. Ces prélèvements ne sont plus obligatoires dès que le fonds de réserve légale est de dix pour cent (10%) du capital social souscrit tel qu'il a été fixé ou tel qu'il a été augmenté ou réduit éventuellement conformément à l'article 5.

18.2. L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et elle pourra décider seule de payer des dividendes suivant ce qui, selon sa propre appréciation, répond le mieux aux objectifs et à la politique de la Société.

18.3. Le paiement de dividendes aux actions peut se faire en euros ou dans toute autre monnaie choisie par le Conseil d'administration, les lieux et dates de paiement pouvant être fixés par le Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires à des actions selon les conditions et dans les limites prévues par la Loi sur les sociétés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution – Liquidation.

19.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par résolution de l'Assemblée générale. Sauf résolution contraire de l'Assemblée générale ou sauf dispositions légales contraires, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus prévus par la législation applicable pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

19.2. L'excédent résultant de la réalisation des actifs après paiement du passif de la Société, sera réparti entre les actionnaires au prorata des actions détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 20. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, il est renvoyé aux dispositions applicables de la Loi sur les sociétés.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, quels qu'ils soient, mis à la charge de la Société du fait du présent acte s'élèvent à approximativement mille quatre cents Euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Redange/Attert le 24 décembre 2014. Relation: RED/2014/2638. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert le 30 décembre 2014.

Référence de publication: 2015005298/522.

(150005615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Nakré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 164.383.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015003275/9.

(150002708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Duessa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 193.436.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre,

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

«STC International Limited» une société constituée et régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à GTS Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, inscrite au registre du BVI Business Companies Act 2004 sous le numéro 1273,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 15 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

I. La comparante, représentée comme ci-avant, expose au notaire ce qui suit:

a. Elle est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de "Duessa Limited", une société constituée et régie sous les lois de la République de Chypre, ayant siège social à 15, Agiou Pavlou Street, Ledra House, Agios Andreas, 1105 Nicosia (République de Chypre), constituée en date du 31 mai 2007, inscrite sous le numéro 201446 du Registre des sociétés de Chypre, ayant un capital social fixé à quarante six mille quatre cent treize livres sterling (46.413,- GBP), représenté par quarante six mille quatre cent treize (46.413) parts d'une valeur nominale de une livre sterling (1,00-GBP) (ci-après «la Société»).

b. Suivant résolution de l'Associée Unique valablement adoptée le 30 juin 2014, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités, y compris l'obtention du consentement du Registre des Sociétés de Chypre, requises par le droit de la République de Chypre afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution et dudit consentement resteront annexés au présent acte, après être avoir paraphés «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, pour les besoins de l'enregistrement.

II. L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a soumis au notaire instrumentant les documents suivants:

- un extrait récent en date du 25 novembre 2014 du Registre des sociétés (République de Chypre), certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie des statuts datés du 14 mars 2013;

- une copie des comptes annuels de la Société concernant la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

Les prédicts documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire représentant l'Associée Unique, et par le notaire, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

Ensuite l'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de la République de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société à L-1724 Luxembourg, 43 boulevard du Prince Henri (Grand-Duché de Luxembourg).

3. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale "Du vessa S.à r.l." et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et du principal établissement de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Augmentation du capital social d'un montant de treize mille quatre cent cinquante livres sterling (13.450, -GBP) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent treize livres sterling (46.413, -GBP) représenté par quarante-six mille quatre cent treize (46.413) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (1,-GBP) chacune, à cinquante-neuf mille huit cent soixante-trois livres sterling (59.863, -GBP) par la création et l'émission de treize mille quatre cent cinquante (13.450) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une livre sterling (1,-GBP) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-quatre livres sterling et trente-trois pence soixante-dix-huit (84,3378.-GBP) par part sociale; souscription et libération par l'Associée Unique.

5. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

6. Fixation du premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg.

7. Acceptation de la démission de "Mittelmeer Directors Limited" en qualité de "Director" de la Société et de "Mittelmeer Secretaries Limited" en qualité de "Secretary" de la Société avec effet à ladite date, et décharge.

8. Nomination de Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, et de Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

9. Divers.

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société de la République de Chypre vers le Grand-Duché de Luxembourg à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société à L-1724, Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'Associée Unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Du vessa S.à r.l.", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize mille quatre cent cinquante livres sterling (13.450, -GBP) pour le porter de son montant actuel de quarante-six mille quatre cent treize livres sterling (46.413, -GBP) représenté par quarante-six mille quatre cent treize (46.413) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (1,-GBP) chacune, à cinquante-neuf mille huit cent soixante-trois livres sterling (59.863, -GBP) par la création et l'émission de treize mille quatre cent cinquante (13.450) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de une livre sterling (1,-GBP) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-quatre livres sterling et trente-trois pence soixante-dix-huit (84,3378.-GBP) par part sociale.

Souscription et libération:

Est intervenu ensuite Madame Virginie PIERRU, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associée Unique (la «Souscriptrice»), en vertu de la procuration mentionnée ci-avant.

Le mandataire déclare souscrire au nom et pour compte de la Souscriptrice à l'intégralité des treize mille quatre cent cinquante (13.450) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement moyennant apport en nature consistant en la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit au montant total de treize millions soixante dix neuf livres sterling (13.000.079,00-GBP) à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par une situation intérimaire en date du 20 novembre 2014 attestant le montant total de la créance et son appartenance actuelle dans le chef de l'Associée Unique.

La situation intérimaire restera, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique a adopté les statuts refondus suivants:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Duvesa S.à r.l->" (la Société).

Art. 2. Objet social. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à cinquante neuf mille huit cent soixante trois livres sterling (59.863, -GBP) représenté par cinquante neuf mille huit cent soixante trois (59.863) parts sociales d'une valeur nominale de une livre sterling (1, -GBP) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2016.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.»

Sixième résolution

L'Associée Unique décide transitoirement que le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg commence à la date des présentes et finira le 31 décembre 2015.

Septième résolution

L'Associée Unique prend acte et accepte la démission de "Mittelmeer Directors Limited" en qualité de "Director" de la Société et de "Mittelmeer Secretaries Limited" en qualité de "Secretary" de la Société avec effet à ladite date, et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution:

L'Associée Unique décide de nommer deux (2) gérants de la Société pour une durée indéterminée, savoir:

1. Monsieur Christophe FENDER, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald;

2. Monsieur Luc SUNNEN, expert-comptable, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille quatre cents euros (1.400,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 02 janvier 2015. 2LAC/2015/35. Reçu cent cinquante euros 150,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005236/245.

(150005573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Belval Plaza I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 115.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005099/9.

(150005162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

iP2 Partnerships Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005004/10.

(150005110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Decalux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 34.200,00.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 25, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 193.426.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the twenty-third day of December.

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Luxembourg),

There appeared:

Mrs. Claudia SCHNEIDER, born on 9 May 1963, in München (Germany), having his address at 25, Montée de Clausen L-1343 Luxembourg.

Such appearing party is the sole shareholder (the..Sole Shareholder..) of DECALUX LIMITED, a private company, incorporated under the laws of Cyprus and having its registered office at Palmeva Court, 3. Stock, Buero(s) 301-302, 3035 Limassol, Cyprus, registered with the Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver in Nicosia under number HE 151612, incorporated on 25 August 2004, under private seal (the..Company..).

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The issued share capital of the company is currently set at thirty-four thousand two hundred euros (EUR 34,200.-) divided into twenty thousand (20,000) fully paid-up shares with a nominal value of one euro seventy-one cents (EUR 1.71) each;

II. By resolutions adopted on 30 October 2014 and 22 December 2014, the Sole Shareholder and the sole director of the Company respectively have resolved, among others, to transfer the registered office and the central administration of the Company from Cyprus to Luxembourg;

III. It results from the report of the auditor on the annual accounts of the Company as at 31 December 2013 issued by George Neroupos Audit Limited, Chartered Certified Accountants, residing at Neroupos Business Center, 49-53 Ptolemaion Street 2nd floor, office 204, 3041 Limassol, Cyprus, on 17 December 2014, that:

“In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of DECALUX LIMITED as at 31 December, 2013, and of its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and the requirements of the Cyprus Companies Law, Cap 113.”

and,

IV. It results from the interim accounts of the Company dated 1 December 2014 that the total equity and liabilities correspond at least to the number and nominal value of the shares issued by the Company.

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to confirm that the registered office and the central administration of the Company shall be transferred from Cyprus to Luxembourg as per the present notarial deed and that registered office of the Company shall be set at 25 Montée de Clausen L-1343 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolved to confirm the name of the Company shall be existing under the corporate name "DECALUX S.A."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that, as a result of the relocation of the registered office and the central administration of the Company in Luxembourg, the Company shall be of Luxembourg nationality and shall operate in Luxembourg in the form of a société anonyme, and thus, to proceed, for the purpose of article 159 of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915, as amended, to a restatement of its articles of association, it being understood that the Company continues to be regarded under the laws of Cyprus as a validly incorporated Cypriot company until deregistration of the Company from the Registrar of Companies and Official Receiver in Cyprus.

All the assets and all the liabilities of the Company previously of the nationality of Cyprus, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of the nationality of the Cyprus.

It results from the report of the auditor on the annual accounts of the Company as at 31 December 2013 issued by Mr George Neroupos Audit Limited, Chartered Certified Accountants, on 17 December 2014, that:

“In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of DECALUX LIMITED as at 31 December, 2013, and of its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and the requirements of the Cyprus Companies Law, Cap 113.”

It results from the interim accounts of the Company dated 1 December 2014 that the total equity and liabilities correspond at least to the number and nominal value of the shares issued by the Company.

Copies of the audit report and of the interim accounts of the Company dated 1 December 2014 have been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder finally confirms, as per the above-mentioned Auditor's report and interim accounts of the Company, that the net assets of the Company as at 23 December 2014 is at least equal to the aggregate amount of the issued share capital of the Company, being thirty-four thousand two hundred euros (EUR 34,200.-).

The undersigned notary has drawn the attention of the board of directors as well as shareholders of the Company, on the contents of article 26-1 (3^{quater} and 3^{quinqüies}) of the Luxembourg companies law of 10th August, 1915 which provide an exemption to establish a report from an approved statutory auditor. After the notary has read this article to the appearing party, this one declares understand the content of the article and declares fully assume the consequences.

Third resolution

The articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of “DECALUX S.A.” (the “Company”).

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.2 The purpose of the Company is the acquisition, the holding and the assignment, as well as the licensing and the sub-licensing of all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, patents, copyrights and licenses of all kinds.

The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and profit from its portfolio of intellectual property rights.

3.3 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including

the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.4 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

3.5 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued share capital

5.1.1 The Company has a share capital of thirty-four thousand two hundred euros (EUR 34,200.-) divided into twenty thousand (20,000) fully paid-up shares with a nominal value of one euro seventy-one cents (EUR 1.71) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The shares are issued as redeemable shares in accordance with article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law").

5.1.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.1.3 The shareholders shall have pre-emptive rights to subscribe to any increase of share capital of the Company on a pro rata basis.

5.1.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's issued share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.2 Redeemable shares

5.2.1. All shares issued by the Company are redeemable shares in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. Except as otherwise provided herein or in any written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, subscribed and fully paid-up shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the Law. The redemption shall take place pursuant to a decision of the board of directors.

5.2.2. All amounts paid into the Company by any shareholder for contributions made to the equity of the Company without issuance of new shares and any share premiums paid by any shareholder on the issuance of new shares shall be allocated to a special reserve created exclusively for the shares (the "Shares Premium Account").

5.2.3. The redemption of the shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption.

Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company, at least fifteen (15) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognised overnight courier to each registered shareholder of the shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the shares to the Company for redemption and the valuation of the redemption price. Each holder of shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such shares to the Company.

The redemption price of such shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account.

5.2.4. Redeemed shares bear no voting rights and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds in case of liquidation of the Company.

After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each shareholder will have a preferential right to payment attributable to the shares held by him/her/it in the Company.

5.2.5. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by

capitalisation of reserves. This reserve is not required in case of redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company may have one or several shareholders.

6.2 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.3 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.4 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7. Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one person has been designated as the sole owner.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the Law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Wednesday of May

at 3 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum: No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote: Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.8 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of directors.

14.1 The Company shall be managed by a board of directors, who need not be shareholders of the Company.

14.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" or "two directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

14.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

14.4 In accordance with article 60 of the Law, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

14.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 15. Composition of the board of directors.

15.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 14.2 of these articles of association.

15.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 16. Election and Removal of directors and Term of the office.

16.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

16.3 Any director may be revoked at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

16.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Vacancy in the office of a director.

17.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

17.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

17.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Convening meetings of the board of directors.

18.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 19. Conduct of meetings of the board of directors.

19.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

19.2 Quorum: The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

19.3 Vote: Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

19.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of its colleagues.

19.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 20. Minutes of meetings of the board of directors.

20.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

20.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 21. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors or by the signature of the sole director or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision**Art. 22. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).**

22.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

22.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

22.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d.entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Each year, the Company's financial accounts are established and the director, or in case of plurality of directors, the board of directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 25. Interim dividends - Shares Premium Account.

25.1 The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with Article 72-2 of the Law.

25.2 The Shares Premium Account, if any, may be freely distributed to the shareholders by a resolution of the shareholders meeting or of the board of directors, subject to any provisions of the Law or these articles of association.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators' powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 27. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to fix the number of director at one (1) and the number of statutory auditors at one (1):

Director

Mrs Claudia SCHNEIDER, born on 9 May 1963, in München (Germany), having her address at 25, Montée de Clausen L-1343 Luxembourg is confirm as Director of the Company.

Statutory auditor

Fiduciaire comptable Becker, Gales & BRUNETTI S.A., having its registered office at L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, registered at the trade register of Luxembourg under number B 128.179.

The term of the office of the director and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2019 to be held in 2020.

Sixth Resolution

To extent it is necessary, it is confirmed that all the powers are given to the Sole Director to perform all the formalities and to effect all the registrations and publications both in Cyprus and in Luxembourg for the purpose of the transfer of

the registered office, the central administration and the effective seat of management of the Company and the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately three thousand three hundred euros (EUR 3,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence she signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Luxembourg),

A comparu:

Mme Claudia SCHNEIDER, née le 9 mai 1963, à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 25, Montée de Clausen, L-1343 Luxembourg.

La partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») de DECALUX LIMITED, une private company, constituée selon les lois de Chypre et ayant son siège social à Palmeva Court, 3. Stock, Buero(s) 301-302, 3035 Limassol, Chypre, immatriculée auprès du Ministry of Energy, Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and Official Receiver à Nicosie sous le numéro HE 151612, constituée le 25 août 2004 sous seing privé (la «Société»).

L'Actionnaire Unique, telle que représenté ci-dessus, a demandé au notaire soussigné, d'acter ce qui suit:

I. Le capital social souscrit et entièrement libéré de la Société s'élève actuellement à trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200.-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de un euro et soixante et onze cents (EUR 1,71) chacune;

II. Par des résolutions adoptées les 30 octobre 2014 et 22 décembre 2014, l'Actionnaire Unique et l'administrateur unique de la Société, respectivement, ont décidé, entre autres, de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Chypre au Luxembourg;

III. Il résulte de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2013 dressé le 17 décembre 2014 en langue anglaise par George Neroupos Audit Limited, Chartered Certified Accountants, établi au Neroupos Business Center, 49-53 Ptolemaion Street 2nd floor, office 204, 3041 Limassol, à Chypre, que:

“In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of DECALUX LIMITED as at 31 December, 2013, and of its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and the requirements of the Cyprus Companies Law, Cap 113.”

et

IV. Il résulte des comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 1^{er} décembre 2014 que la valeur de l'actif net correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises par la Société.

Après quoi, l'Actionnaire Unique, telle que représenté ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que le siège social et l'administration centrale de la Société sont transférés de Chypre au Luxembourg en vertu du présent acte notarié et que le siège social est fixé au 25 Montée de Clausen L-1343 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que la Société adoptera la dénomination «DECALUX S.A.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide que, suite à la relocalisation au Luxembourg du siège social et de l'administration centrale de la Société, la Société sera de nationalité luxembourgeoise et opérera au Luxembourg sous la forme d'une société anonyme et, en conséquence, décide de procéder, au sens de l'article 159 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, à une refonte de ses statuts, étant entendu que la Société continue à

être considérée selon le droit chypriote comme une société chypriote valablement constituée jusqu'à sa radiation du Registrar of Companies and Official Receiver à Chypre.

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité chypriote, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité chypriote.

Il résulte de l'audit des comptes annuels au 31 décembre 2013 dressé le 17 décembre 2014 en langue anglaise par George Neroupos Audit Limited, Chartered Certified Accountants, établi au Neroupos Business Center, 49-53 Ptolemaion Street 2nd floor, office 204, 3041 Limassol, à Chypre, que:

"In our opinion, the financial statements give a true and fair view of the financial position of DECALUX LIMITED as at 31 December, 2013, and of its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards as adopted by the European Union and the requirements of the Cyprus Companies Law, Cap 113."

Il résulte des comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 1^{er} décembre 2014 que la valeur de l'actif net correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises par la Société.

Copies du rapport d'audit et des comptes intermédiaires ont été montrées au notaire soussigné.

L'Actionnaire Unique confirme que, tel que mentionné ci-dessus dans le bilan intermédiaire et dans les comptes intermédiaires de la Société que la valeur nette de l'actif de la Société au 23 décembre 2014 est au moins égale au montant du capital souscrit de la Société s'élevant à trente-quatre mille deux cents euros (34.200.- EUR).

Le notaire attire l'attention du conseil d'administration ainsi que des actionnaires de la société, sur le contenu de l'article 26-1 (3^{quater} et 3^{quinquies}) de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Après que le notaire ait donné lecture de cet article à la partie comparante, cette dernière déclare bien comprendre le contenu de l'article et déclare en assumer pleinement les conséquences.

Troisième résolution

Les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination «DECALUX S.A.» (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société a pour objet l'acquisition, la détention et le transfert, ainsi que l'octroi de licences et de sous-licences de droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limité les marques, les brevets d'invention, les droits d'auteur et les licences de toutes sortes.

La Société peut agir comme concédant de licence ou licenciée et peut mettre en oeuvre toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle.

3.3 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste en l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.4 La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

3.5 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Capital social émis

5.1.1 La Société a un capital social de trente-quatre mille deux cents euros (EUR 34.200.-) divisé en vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de un euro soixante et onze cents (EUR 1,71).

Chaque action donne à son titulaire le droit d'exercer un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont émises rachetables conformément à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après, la «Loi»).

5.1.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.3 Les actionnaires auront des droits de souscription préférentiels lors de toute augmentation de capital de la Société prorata de leurs participations.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.2. Actions rachetables

5.2.1 Toutes les actions émises par la Société sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Sauf disposition contraire des présents statuts ou de tout accord écrit qui pourrait être conclu entre les actionnaires de la Société, les actions souscrites et entièrement libérées sont rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi. Le rachat se fait sur base d'une décision prise par le conseil d'administration.

5.2.2 Tous les montants payés à la Société par tout actionnaire en vertu d'un apport aux fonds propres de la Société sans émission de nouvelles actions et toutes primes d'émission payées par tout actionnaire à l'émission de nouvelles actions seront alloués à une réserve spéciale exclusivement créée pour les actions (le «Compte de Prime d'Emission des Actions»).

5.2.3 Le rachat d'actions ne peut être effectué que par prélèvement sur les sommes disponibles pour la distribution conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve extraordinaire constituée avec les fonds reçus par la Société comme primes d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission effectuée aux fins de ce rachat.

A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre les actionnaires de la Société, une notification écrite sera envoyée 15 (quinze) jours au moins avant la date de rachat par courrier recommandé ou par transporteur internationalement reconnu, à chaque actionnaire détenteur d'actions devant être rachetées, à sa dernière adresse figurant dans le registre des actionnaires de la Société, informant ledit détenteur du nombre d'actions sujettes au rachat, lui spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires à suivre pour remettre les actions à la Société aux fins du rachat et la valorisation du prix de rachat. Chaque détenteur d'actions devant être rachetées remettra le ou les certificats, émis le cas échéant en relation avec ces actions à la Société. Le prix de rachat de ces actions sera versé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des actionnaires en tant que propriétaire de celles-ci sur le compte en banque.

5.2.4 Les actions rachetées n'auront ni de droit de vote ni de droit à un dividende ou boni de liquidation en cas de liquidation de la Société.

Après paiement de tous les engagements et dettes de la Société envers les tiers ou le dépôt de tous fonds à cet effet, chaque détenteur d'actions aura un droit préférentiel au paiement et aura droit au remboursement du pourcentage attribuable aux actions qu'il détient dans la Société.

5.2.5 Une somme équivalente à la valeur nominale, ou, en son absence, à la valeur du pair comptable, de toutes les actions rachetées doit être allouée à une réserve qui ne pourra être distribuée aux actionnaires que dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société; la réserve ne pourra être utilisée que pour augmenter le capital souscrit de la Société par capitalisation de réserves. Cette réserve n'est pas requise dans le cas d'un rachat effectué grâce aux produits d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.2 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.3 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.4 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la Loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme «actionnaire unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique».

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier mercredi de mai à 15 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum: Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote: Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

11.8 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

13.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

14.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas explicitement mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» ou à «deux administrateurs» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

14.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

14.4 Conformément à l'article 60 de la Loi, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

14.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil d'administration.

15.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice de l'article 14.2 des présents statuts.

15.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 16. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

16.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

16.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

17.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

17.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

17.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Convocation des réunions du conseil d'administration.

18.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 19. Conduite des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

19.2 Quorum: Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

19.3 Vote: Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 21. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

22.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

22.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et l'administrateur unique, respectivement le conseil d'administration, dresse un inventaire comprenant une indication des valeurs actives et passives de la Société.

Chaque actionnaire pourra prendre connaissance de l'inventaire et du compte de profits et pertes au siège social de la Société.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 25. Dividendes intérimaires - Compte de Prime d'Emission.

25.1 Conformément à l'article 72-2 de la Loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices intérimaires.

25.2 Le Compte de Prime d'Emission des Actions, le cas échéant, est librement distribuable aux détenteurs d'Actions par une résolution des actionnaires ou du conseil d'administration, sous réserve de toute disposition de la Loi ou des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique décide de confirmer que le premier exercice social de la Société sous la loi luxembourgeoise se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle devant se tenir à Luxembourg se tiendra en 2015.

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de fixer le nombre d'administrateur à un (1) et le nombre de commissaires aux comptes statutaire à un (1):

Administrateur:

Madame Claudia SCHNEIDER, née le 9 mai 1963, à Munich (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 25, Montée de Clausen L-1343 Luxembourg, est confirmée en tant qu'administrateur de la Société.

Commissaire aux comptes statutaire:

Fiduciaire comptable Becker, Gales & Brunetti S.A., ayant son siège social au L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.179.

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes statutaire se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, sera appelé(e) à statuer sur les comptes annuels de la Société de l'exercice social 2019 qui se réunira en 2020.

Sixième résolution

Dans la mesure où cela est nécessaire, il est confirmé que tous les pouvoirs sont donnés à l'Administrateur Unique pour accomplir toutes les formalités et pour effectuer tous les enregistrements et les publications à Chypre et au Luxembourg pour les besoins du transfert du siège statutaire, de l'administration centrale et le siège de gestion effectif de la Société et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des Coûts

Le montant des dépenses relatives au présent acte s'élève à approximativement trois mille trois cents Euros (EUR 3.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état civil et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63627. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005241/895.

(150005433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Stalybridge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.451.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société à responsabilité limitée de droit italien..MI CONTAR ITALIANA, FIDUCIARIA DI REVISIONE SRL., ayant son siège social à I-20121 Milan, corso Garibaldi 72/1, inscrite au Registro delle Imprese presso la C.C.I.A.A. de Milan, code fiscal et numéro d'inscription 03704440159 (numéro R.E.A. - (Repertorio Economico Amministrativo) 708418),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

a) que la société anonyme..STALYBRIDGE INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75451, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 577 du 12 novembre 2002,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont été pas modifiés depuis lors;

b) que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées;

c) que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'unique propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");

d) que l'Actionnaire Unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation,

e) que l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 15 décembre 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

f) que l'Actionnaire Unique déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'Actionnaire Unique est investi de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société, qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 15 décembre 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions;
- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années au moins à l'ancien siège social à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 2 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/57. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Référence de publication: 2015005834/58.

(150005308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Attractions Foraines A.& P .Reb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

R.C.S. Luxembourg B 59.667.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Pascal REB, forain, né à Luxembourg, le 24 février 1967, demeurant à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- la société à responsabilité limitée "Attractions Foraines A.& P.Reb S.à r.l.", ayant son siège social à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 59.667, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 520 du 24 septembre 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du:

- 5 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 10 août 2007, et
- 10 mai 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769 du 13 juillet 2012.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

3.- Que la personne comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que la personne comparante agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2014.

5.- Que la personne comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que la personne comparante déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que la personne comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6, et notamment tous les obligations légales découlant de la dissolution de la Société à l'égard des salariés.

8.- Que la personne comparante déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-5421 Erpeldange (Bous), 6, rue de Rolling.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal REB, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2014. Relation GRE/2014/4926. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015001320/48.

(15000433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2015.

Ateliers VVYNGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9576 Weidingen, 25A, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 128.105.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015005041/10.

(150005462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

LFC Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises en date du 11 décembre 2014 par le conseil de gérance de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg avec effet immédiat.

Par conséquent, la Société est sise au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et ce, depuis le 11 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

LFC Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2015005532/15.

(150005721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.
